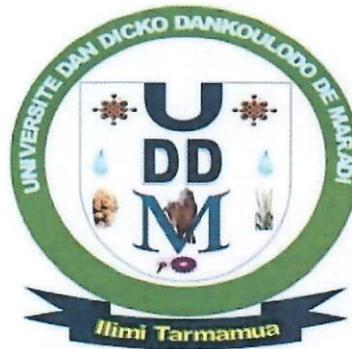


REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique
UNIVERSITE DAN DICKO DANKOULO DO DE MARADI



BP : 465 MARADI
Tél. (+227) 20410132
Fax: (+227) 20410133
Site web: www.uddm.edu.ne

Financement de la Recherche Scientifique

Appel à Propositions de Projets de Recherche au titre de l'année 2023

Les dossiers de candidatures sous format papier peuvent être déposés au bureau d'ordre de l'UDDM et la version électronique est à envoyer aux adresses électroniques suivantes : rectorat@uddm.edu.ne, adamou_aka@yahoo.fr/adamou.saidou@uddm.edu.ne au plus tard le **21 novembre 2023 à 18 heures.**

Appel à Propositions de Projets de Recherche au titre de l'année 2023

Un fond incitatif à la recherche scientifique d'un montant global de 30 000 000 Francs CFA a été dégagé dans le budget 2023 de l'UDDM. L'objectif visé est de contribuer à mieux structurer la recherche à travers la redynamisation des équipes et la création des laboratoires de recherche. Le présent appel à projet expose les critères aux porteurs de projets afin qu'ils accèdent à ces fonds destinés à la recherche pour mener leurs travaux dans des conditions relativement acceptables.

Délai de soumission des propositions et calendrier

Les dossiers de candidatures sous format papier peuvent être déposés au **bureau d'ordre de l'UDDM** et la version électronique est à envoyer aux adresses électroniques suivantes : rectorat@uddm.edu.ne, adamou_aka@yahoo.fr/adamou.saidou@uddm.edu.ne **au plus tard le 21 novembre 2023 à 18 heures**. Un quitus de réception sera délivré à chaque porteur de projet. Seuls les dossiers complets seront examinés. Les pièces constitutives des dossiers de candidatures sont les suivantes :

- La page de garde comportant le titre du projet, le ou les laboratoires et établissements, la période et la durée prévue pour réaliser le projet, les noms de tous les chercheurs impliqués et leurs adresses complètes, le nom du coordonnateur ou répondant de l'équipe de recherche.
- La description générale du projet comprenant entre autres le titre du projet, un résumé, l'état de connaissance, la problématique, les objectifs, les hypothèses, l'approche méthodologique, les résultats attendus, le cadre logique, le plan détaillé de mise en œuvre, le chronogramme des activités, le budget conformément au canevas joint au présent appel,
- Une lettre de soumission du porteur du projet adressée à M. le Recteur par voie hiérarchique.

Evaluation, sélection et suivi des protocoles de recherche

Chaque dossier de candidature sera soumis à un **expert approprié** choisi parmi les pairs par le Conseil Scientifique. Cette évaluation consistera à l'appréciation objective et rigoureuse du

projet selon une grille annexée au présent appel. Les rapports d'évaluations seront réceptionnés au plus tard le 08 décembre 2023 à 18 heures. La session ordinaire du Conseil Scientifique est prévue le 13 décembre 2023 à 9 heures. Il peut être demandé aux porteurs de présenter leurs projets en 5-10 mn devant le Conseil Scientifique lors de sa session. **La notification de l'acceptation ou non du projet interviendra au plus tard le 20 décembre 2023.**

Le dépôt de plusieurs dossiers de demande par la même équipe de recherche n'est pas autorisé. Un même chercheur ne peut pas souscrire à plusieurs projets simultanément.

Les projets de recherche en cours de financement ou soumis pour d'autres financements ne sont pas éligibles. Le non-respect de ces règles constitue un motif d'irrecevabilité.

Modalités de financement des protocoles de recherche

La durée maximale d'un projet de recherche soumis pour financement de l'UDDM est de 2 ans. Le montant maximum qui sera alloué par projet de recherche retenu est de **15.000.000 francs CFA.**

Les dépenses éligibles sur les fonds d'appui à la recherche sont entre autres l'acquisition de matériel complémentaire, les frais d'investigation de terrain, les frais d'analyses de laboratoire, l'appui aux doctorants/mastorants (taux national de l'ANAB) non boursiers, les frais de laboratoire, l'appui à la participation aux rencontres scientifiques et les frais de publication.

Les projets de recherche retenus pour financement UDDM seront soumis aux mêmes procédures financières et comptables du budget UDDM. Pour ce faire, des TDRs seront demandés pour toute activité programmée et des justificatifs des dépenses réalisées seront fournis.

Un contrat d'exécution sera élaboré entre le porteur de projet et l'UDDM. Le suivi de l'exécution du projet de recherche sera assuré par le Conseil Scientifique.

Le Recteur



Dr SANI Mamane
Maitre de Conférences